



REGLEMENT 2025

Filles et Garçons né(e)s en 2011 et 2012

COUPES D'ARGENT MONT- BLANC

- Calendrier :

- Manigod 24 janvier CA Slalom Dames + Manche Sprint
- Annecy Semnoz (Gd Bornand) 25 Janvier CA Slalom Hommes + Manche Sprint
- Châtel 1er février IR Super Géant H
- Châtel 2 février IR Super Géant D
- Flaine 7 Février IR Géant D + Manche Sprint
- Les Houches 7 février IR Géant H + Manche
- **Megève 15 février IR Slalom D + Manche Sprint**
- **Samoëns 16 février IR Slalom H + Manche Sprint**
- **Argentière 1er Mars Géant H + Manche Sprint**
- **Le Gd Bornand 2 mars CA Géant D Manche Sprint**
- **La Clusaz CA Super Géant Hommes**
- **La Clusaz CA Super Géant Dames**

Finale :

- Flaine : 19 avril Filles et Garçons (Team Event)

- Tableau de participation :

DISTRICTS	QUOTA HOMMES	QUOTAS DAMES
ARAVIS	25	22
ARVE ET GIFFRE	25	22
CHABLAIS	25	22
MONT-BLANC	25	22
CLUB ORGANISATEUR	2	2
AUTRES COMITES	Sur demande	Sur demande
TOTAL	102	90

L'attribution des quotas est déterminée de la façon suivante :

Garçons : quota de base pour chaque district : 25

Filles : quota de base pour chaque district : 22

Le nombre de participation maximal est limité à 120 pour les hommes et 110 pour les dames. En cas de dépassement du nombre d'athlètes, le responsable du comité tranchera.

Chaque club organisateur disposera de 2 places supplémentaires.

- Ordre de départ :

COUPE D'ARGENT

Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes



COMITÉ
SKI
MONT
BLANC

BANQUE
POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES



Un tirage au sort à la mêlée pour la première manche et une inversion complète pour la deuxième manche seront effectués.

- Désignation des traceurs et arbitres :

Pour les épreuves techniques, l'entraîneur du club organisateur tracera la première manche. Pour la deuxième manche, un entraîneur d'un autre district sera désigné avant la course. Il en est de même pour le nom de l'arbitre. Une répartition par district sera respectée sur l'ensemble de la saison.

	TRACEURS		ARBITRES
	M1	M2	
Manigod	AR	AG	CHA
Annecy Semnoz	AR	CHA	AG
Flaine	AG	MB	AR
Les Houches	MB	CHA	AR
Châtel	CHA		AR
Châtel	CHA		MB
Megève	MB	CH	AG
Samoëns	AG	MB	CHA
Argentière	MB	AG	CHA
Le Grand Bornand	AR	CHA	AG
La Clusaz	AR		MB
La Clusaz	AR		MB

- Réunion des chefs d'équipe :

Le jury et les chefs d'équipe se réuniront OBLIGATOIREMENT 10 minutes avant le départ de la première manche, pour évoquer la situation de course et prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

- Cérémonie de récompenses et dotation :

1. Seront récompensés :
 - a. Les 5 premiers du classement scratch chez les Dames et les Hommes
 - b. Le premier rookie
 - c. Les trois premiers de la catégorie PHV Noisetier, Bouleau et Hêtre (mesure début janvier) à la charge du Comité MB
 - d. Les trois premières de la catégorie PHV Hêtre et Chêne à la charge du Comité MB.

LA FINALE DES COUPES D'ARGENT



La finale des Coupes d'Argent aura lieu le 19 avril 2022 à Flaine.

Elle se fera sous le format d'un Team Event par district. Chaque district devra engager 8 équipes. Chaque équipe devra se composer d'une U16 fille, d'un U16 garçon, d'une U14 filles et d'un U14 garçons.

Les responsables de districts devront communiquer leurs équipes à Anthony Sechaud au plus tard le 7 avril 2023.

La hiérarchie des districts sera établie en prenant la somme des points FFS du meilleur garçon et de la meilleure fille U14 et U16.

Le règlement du Team Event : <https://media.ffs.fr/pdf/reglements/REGALPIN/FFSreg-alp2a-1.pdf>

- [Classement général](#)

Les épreuves techniques se feront en 2 manches avec des grands piquets de diamètre 27 avec une « manche sprint » associée.

- Coefficient 0,5 aux manches et coefficient 1 pour le classement total des 2 manches.

- Le vainqueur d'une manche se verra attribuer 50 points et le vainqueur de la course se verra attribuer 100 points.

- On retiendra les meilleurs points CM obtenus par un coureur soit au classement de la course, soit sur sa meilleure manche.

Pour le calcul des points des super géants, le meilleur des 2 sera pris en compte ainsi que le temps du premier super géant rajouté au temps du deuxième super géant (temps total des 2 super géants) pour une demi-course (50% des points).

Les « manches sprint » seront organisées pour les 20 meilleur(e)s des 2 premières manches, en alternant le résultat de la première et deuxième manche, et ensuite pour les 10 suivant du classement général. Cette épreuve ne sera pas prise en compte pour le classement régional coupe d'argent. Les 3 premier(e)s seront primé(e)s après chaque épreuve. (1 chèque cadeau).

Ces deux classements seront réactualisés au fur et à mesure des compétitions et visible sur le site internet du Comité Mont Blanc : <https://www.skimontblanc.fr/>

- [Obligation pour le Club organisateur de la Finale](#)



Mise en valeur du Comité Mont-Blanc, de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes et de la société Salomon avec un logo sur les programmes, sur les listes de départ et sur les listes de résultats. Photos et résultats à envoyer à la presse locale. Le matériel publicitaire mis à disposition (oriflammes, banderoles, flyers...) devra être visible dans l'aire d'arrivée et lors de la remise des récompenses.

MODE DE SELECTION POUR LES COURSES NATIONALES

- Ben'j :

- Serre Chevallier : 17 au 21 Mars Filles et Garçons (Géant, Slalom, Super-Géant)

Pour rappel, le Comité Mont Blanc dispose d'un quota de 35 places pour les garçons et de 35 places pour les filles.

Garçons et filles

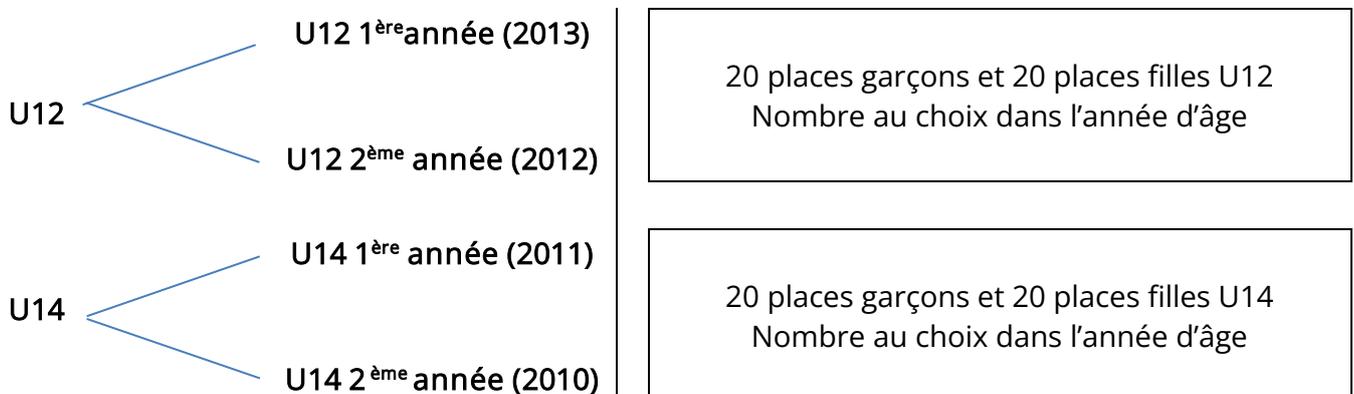
- Les 25 premier(e)s au classement coupe d'argent.
- 2 places par Districts.
- 2 places MB (blessés ou PHV à attribuer pour les 2 premiers Noisetier/Boulot du classement si dans les 50 premiers du classement général).
- Les places non utilisées par les districts pourront être éventuellement redistribuées par le comité.

- Coq d'Or :

- L'Alpe d'Huez : 26 au 29 Mars

Pour rappel, le Comité Mont Blanc dispose d'un quota de 20 places pour les garçons et de 20 places pour les filles.

- 5 places par Districts.
- date retour impérative le 13 mars 2025.



- Matériel technique :

Pour les épreuves de SG, les coureurs doivent utiliser des skis aux normes FIS de la catégorie ENFANTS 2.

COUPE D'ARGENT

Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes



COMITÉ
SKI
MONT
BLANC

BANQUE
POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES



Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions régionales quelle que soit la discipline.

Les casques dont la structure est souple à hauteur des oreilles ne sont permis qu'en slalom (Art RIS :6)

- [Préconisations pour le fart :](#)

Recommandation :

- La Commission Nationale du Ski Alpin pour des raisons économiques, environnementales, et liées à la santé des utilisateurs, recommande de ne pas utiliser de farts hautement fluorés (HF) dans les catégories U12, U14 et U16 lors d'épreuves de niveau national ou régional.

Interdiction :

- L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse.
- L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

Sanctions :

- Toute infraction constatée ou rapportée au jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

Règle en cas d'un piquet enfourché :

- Si un coureur enfourche un piquet et que cette faute est vraiment visible, il doit sortir du tracé et s'arrêter. En cas de non-respect de la règle citée auparavant, le jury pourra prendre la décision d'interdire le départ de la 2^{ème} manche au coureur fautif ou appliquer une sanction plus lourde.

- [Surclassement U16](#)

Tous les districts ont la possibilité d'inscrire des U14 sur leur quota de base U16.